

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU JEUDI 11 MARS 2021

(en visioconférence)

Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents : Mmes Sandrine SANCHEZ, Valérie TARDIVEL, Dorette ELANGUE ETEME, Josiane JOURDAN, MM. Pierre GUILLEBAUX, Jean-François DUPONT, Thierry MOURAUX, Yves AVOIRTE, Florent BAUDOIN, Laurent HOUIN, Jean-Eric INACIO, Jean-Pierre LEDUC, Rodrigo LOPES ROCHA, Ali SAHALI

Excusés : M. Mustapha JINAMI, Dr Pascal MAILLE

Assistent : M. William MARISSAL, Directeur,
M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental
M. Brice PARINET, Président de la Commission de District de l'Arbitrage

La séance est ouverte à 18 h 00

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 28/1/2021

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 28/1/2021 a été envoyé, le 5/2, aux membres du Comité de Direction, pour observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1 667, du 10/3/2021, après avoir été publié sur le site du District.

Il est adopté à l'unanimité.

2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des événements suivants :

- ✓ Les suites du match Seniors du 25/10/2020, au cours duquel **un Arbitre a été agressé par un spectateur**, à la mi-temps.

La Commission de Discipline avait, le 27/10, décidé de mettre le dossier à l'instruction.

La Commission de Discipline a, le 6/2, prononcé les sanctions suivantes :

- **match perdu par pénalité au club recevant** (- 1 point - 0 but), pour en attribuer le gain au club visiteur (3 points - 1 but),
- **amende sportive** : 250 € au club recevant,
- **6 matches à huis clos, dont 3 avec sursis** pour l'équipe concernée du club recevant.

Le District a été informé officiellement, le 9/2, de ce que l'auteur de l'agression avait été identifié et interpellé et qu'il faisait l'objet d'une procédure devant le Tribunal Correctionnel de VERSAILLES, devant lequel le District s'est aussitôt constitué partie civile.

La sanction pénale prononcée le 10/2 par le Tribunal Correctionnel de VERSAILLES est la suivante :

- . **3 mois d'emprisonnement avec sursis, assorti d'une mise à l'épreuve de 18 mois,**
- . **3 000 € de dommages et intérêts à l'Arbitre,**
- . **500 € au District et 200 € à l'U.N.A.F.,** en leur qualité de partie civile.

Par ailleurs, le District a :

- **engagé une procédure disciplinaire** à l'encontre de l'agresseur, étant noté que le Président de la Commission de Discipline avait, le 24/11, décidé, comme prévu par l'article 3.3.5 du Règlement Disciplinaire, de prolonger le délai ouvert pour engager des poursuites disciplinaires,

- **saisi le Préfet des Yvelines**, via le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports des Yvelines, qui vient d'intégrer les Pôles Jeunesse, Vie Associative et Sports de la D.D.C.S. d'une demande **de mesure d'interdiction administrative de stade**, sur le fondement de l'article L.332-16 du Code du Sport dès lors que le jugement n'a pas prononcé d'interdiction judiciaire de stade sur le fondement de l'article L.332.11 du Code du Sport.

A ce sujet, une communication a été faite à l'intention des clubs dans le dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1 667, du 10/3.

- ✓ les 22 et 31/1, en visio : **Assemblée Générale de l'Association syndicale « Business Park Montigny »** (dont fait partie le District et qui gère les affaires communes à la zone où il est installé)
- ✓ le 26/1 : **Proposition de Loi visant à démocratiser le sport en France**

Il ne s'agit pour l'instant que d'un projet qui prévoit notamment de :

- faciliter l'accès aux équipements sportifs scolaires actuels et futurs aux utilisateurs extérieurs,
- agir en faveur de la parité au sein des instances nationales et déconcentrées des Fédérations sportives agréées,

Ainsi, dans les Ligues et les Districts, **il serait imposé, au sein des Comités de Direction, une proportion de 25 % des sièges pour les femmes.**

- modifier les modalités d'élection de la Présidente ou du Président ainsi que de son conseil d'administration par les clubs qui la composent,

Ainsi, au minimum 50 % du collège électoral seraient composés de Présidents de clubs, qui porteraient au minimum 50 % des voix.

- **limiter à 3 le nombre des mandats de plein exercice exercés par un même Président d'une Fédération et de ses instances déconcentrées** (Ligues régionales, Comités départementaux, Districts)

- **s'assurer de l'honorabilité der toute personne intervenant dans l'encadrement d'un ou plusieurs pratiquants** dans un établissement d'activités physiques ou sportives,

Cette proposition de loi est étudiée, depuis le 10/3, par la Commission des Affaires Culturelles et de l'Education de l'Assemblée Nationale, avec un recours à la procédure accélérée.

Elle a fait l'objet de 320 amendements.

On peut penser que **la loi sera votée et promulguée avant l'été.**

A suivre

- ✓ le 1^{er}/2, en visio : **Tirage au sort des poules de la Ligue des Yvelines eFoot sur FIFA 21**

- ✓ le 1^{er}/2, en visio : **Réunion du secteur 2 de l'Association Nationale des Présidents de District de Football (A.N.P. D.F.)**
- ✓ le 2/2, en visio : **Réunion des Présidents de District Franciliens**
- ✓ le 6/2, en visio : **Réunion Président de Ligue / Présidents de District**
- ✓ le 8/2, en visio : **Collège des Présidents de Ligues, de Districts et des Autres Acteurs du Football Amateur** (en vue de l'Assemblée Fédérale du 12/3)

A noter que **M. Claude DELFORGE, Président du District du Val d'Oise, a été élu Président du Collège des Présidents de District** et fait donc désormais partie du Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur.

- ✓ **Les interventions du C.R.I.B.** (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) :
 - . les 9, 16, 23/2 et 2/3, en visio : Formation accessible et adaptée au secteur associatif, sur le thème : **L'essentiel de la comptabilité** (4 modules de formation qui se suivent)
 - . les 10/2 et 4/3, en visio : Formation condensée sur le thème : **Gérer mon association à distance (1/2 et 2/2)**
 - . le 22/2, en visio : **Mixity time** (favoriser la mixité dans les instances dirigeantes des associations sportives), plus de temps pour la mixité : séances de coaching et de co-développement afin de permettre aux participant(e)s de poser des questions ou problématiques, de prendre du recul sur une situation et modifier si nécessaire un regard ou un positionnement, sur le thème : **La recherche de nos talents**
- ✓ le 26/2, en visio : **Réunion Président de Ligue / Présidents de District**
- ✓ le 27/2, en visio : **Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le 3/3, au siège de la Ligue : **Rencontre avec M. Noël LE GRAËT, candidat à la présidence de la F.F.F. et plusieurs membres de sa liste pour l'élection du Comité Exécutif**
- ✓ le 3/3, en visio : **2^{ème} réunion du groupe de réflexion sur la création d'un « Agenda du club »**
- ✓ le 6/3, en visio : **Assemblée Générale du C.D.O.S. 78**
- ✓ le 8/3, en visio : **Rencontre avec M. Frédéric THIRIEZ, candidat à la présidence de la F.F.F. et plusieurs membres de sa liste pour l'élection du Comité Exécutif**
- ✓ le 10/3, au siège du District : **Réunion préparatoire à la réalisation, le 25/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, d'une journée de formation organisée dans le cadre de la formation professionnelle des enseignants** sur le thème des Jeux Olympique 2024
- ✓ le 11/3 : **webinaire F.F.F. « Pratiques et jeu sans contact », par la Direction Technique Nationale et la Ligue du Football Amateur : De nouvelles formes de jeu pour toutes vos catégories, des challenges Golf foot, Futnet (tennis-ballons) et Fitfoot**

Pour rappel, **les webinaires de la saison 2020 / 2021 sont tous disponibles sur le site du District**, à la rubrique « clubs », puis « webinaires » :

- . District : Tous les webinaires de début de saison du Football d'Animation
- . District : Rentrée du Football Féminin
- . F.F.F. : Les différentes aides financières pour les clubs de football
- . F.F.F. : Développer le eFoot dans son club
- . District : Présentation du dispositif Programme Educatif Fédéral (P.E.F.)
- . District : Présentation des dispositifs Labels F.F.F.
- . F.F.F. : Comment réussir la préparation physique de son équipe à la reprise de l'entraînement

3 / LA CRISE SANITAIRE ET SES CONSEQUENCES

Il est fait le point de l'évolution de la situation depuis la dernière réunion du Comité de Direction, le 28/1 :

- ✚ **Le 18/2, le Comité Exécutif de la F.F.F. a décidé la reprise du Championnat de National 2** (4^{ème} échelon national, 64 clubs répartis en 4 groupes de 16) à partir du samedi 13/3 (à huis clos). Les équipes concernées pourront s'entraîner collectivement, par dérogation, après 18 h 00, dans le respect du protocole sanitaire d'entraînement.

Le Comité exécutif de la F.F.F. avait validé, le 21/1, le nouveau format du Championnat, consistant à terminer la phase des matches aller, puis à constituer une poule d'accession et une poule de maintien pour les matches retour. Chaque poule est constituée de 8 clubs en fonction du classement arrêté à l'issue des matches aller. Le nombre des accessions et des relégations reste identique.

À l'issue de la saison, le 1^{er} de chaque groupe sera promu en Championnat National 1 (sauf s'il s'agit de l'équipe réserve d'un club professionnel) et les 3 derniers de chaque groupe seront relégués en National 3.

Le Championnat National 2 reprendra par la 10^{ème} journée le samedi 13/3 et s'achèvera le dimanche 13/6. Pour les clubs éliminés de la Coupe de France, des matchs en retard pourront être fixés dès le 27/2 et le 6/3.

- ✚ La F.F.F. a ensuite annoncé, le 19/2, la reprise des compétitions pour le **Championnat de D 2 Féminine**.

La F.F.F. a obtenu l'autorisation des autorités pour faire reprendre le championnat de D 2 Féminine. Les 24 équipes engagées pourront également reprendre les entraînements collectifs (avec contacts) et déroger au couvre-feu à 18 h 00. La compétition reprendra le 18/4 pour se terminer le 27/6. Elle pourrait même être avancée au mois de mars si la Coupe de France Féminine venait à ne pas obtenir de visa de reprise du ministère des Sports.

Le nouveau format du championnat, mis en place par le Comité Exécutif de la F.F.F. du 21/1, consiste à terminer la phase des matches aller puis à constituer une poule d'accession et une poule de maintien pour les matchs retour.

- ✚ **Le 22/2**, le Président de la F.F.F. s'est exprimé quant à la reprise des championnats de National 2 et de D 2 Féminine.

Il s'est également évoqué la reprise des autres divisions, en constatant que si la compétition reprend pour certains, d'autres doivent patienter. Si le Championnat National 2 fait son retour et que la D 2 Féminine reprendra en avril, les autres championnats amateurs (National 3, régionaux, départementaux et jeunes) vont devoir patienter.

A cette date, selon M. Noël LE GRAËT, une reprise est encore envisageable d'ici la fin du mois de mars, mais au-delà, « les Championnats auront du mal à continuer. » Interrogé à l'occasion d'un déplacement pour sa campagne de réélection à la tête de la F.F.F., il espère encore pouvoir faire reprendre la compétition en mars. « Dès que le gouvernement décidera, on ira plus loin si possible », a-t-il déclaré, la Fédération étant en effet contrainte de suivre les instructions de l'Etat concernant la reprise des compétitions.

Sauf nouvelle communication gouvernementale, seuls les sportifs de haut niveau peuvent alors jouer en compétition.

Autrement dit, le Championnat National 2 a été autorisé à reprendre car un grand nombre de pratiquants de cette division sont sous contrats (fédéraux). Pour le Championnat National 3, des « investigations plus poussées » doivent être menées, mais « toutefois, les chances de reprise à ce stade sont minces », a souligné un proche du dossier à la F.F.F..

🚩 Les licenciés Jeunes sont également dans l'attente.

Alors qu'ils ont repris les entraînements sans contact depuis le mois de novembre, des milliers de jeunes licencié(e)s sont aussi privé(e)s de compétition. Cela ne devrait pas évoluer dans les prochaines semaines pour eux car la pratique en compétition reste réservée « aux professionnels, athlètes de haut-niveau et inscrits sur liste ministérielle ». La question d'une reprise pourrait donc se poser pour les Championnats Nationaux U 19 et U 17, gérés par la F.F.F., mais ce statut permettant une dérogation ne concernerait qu'une minorité de jeunes de ces divisions.

🚩 Le 25/2/2021, s'est tenue, au siège du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.), une conférence de presse des Président(e)s des Fédérations de sport de salle

Aux côtés de Denis MASSEGLIA, Président du C.N.O.S.F., les Présidents des Fédérations de basket-ball, handball et volley-ball, ont tenu une conférence de presse à la Maison du Sport Français, accompagnés de nombreux Président.es de Fédérations de sport de salle.

L'objectif était d'alerter les pouvoirs publics sur la situation actuelle des Fédérations de sport de salle et des conséquences de la crise sanitaire sur leur écosystème respectif.

Il a été souligné que depuis plusieurs mois, les sports de salle font face à des restrictions qui affaiblissent leurs clubs, notamment sur la perte de licenciés (entre - 15 % et - 57 % en fonction des Fédérations). Face aux manques de visibilité et de moyens, ils ont souhaité exprimer la détresse de leurs équipes dirigeantes, de leurs clubs, de leurs licenciés et de l'ensemble des bénévoles qui font la richesse de leur sport.

Avec la fermeture des gymnases et une activité sportive en suspens, il leur est impossible de faire des prévisions sur le report ou l'annulation de leurs Championnats et ils doivent faire face à la gronde croissante et puissante de leurs licenciés, à qui ils ne peuvent apporter de réponse ; il leur est également impossible d'anticiper, seuls, un plan ambitieux de reprise pour les saisons à venir qui seront très périlleuses juste avant le grand rendez-vous de Paris 2024.

D'un point de vue financier, les aides proposées par le Ministère en charge des Sports ne pourront couvrir tous les manques à gagner des clubs, de plus en plus en danger.

Les Président(e)s ont donc souhaité des réponses concrètes, en particulier :

- un retour des pratiquants dans les clubs dès que possible (surtout les jeunes) selon des protocoles sanitaires adaptés ; un soutien significatif pour doter les clubs de masques sportifs ; un « certain » accueil de partenaires et public (dito : la culture),
- un fonds de soutien direct pour les Fédérations de sport de salle beaucoup plus touchées que les sports en extérieur,
- une défiscalisation des licences pour les sports de salle qui n'ont pas pu être pratiqués cette saison,
- une visibilité immédiate sur le **Pass'Sport**, un dispositif simple et efficace au service du monde fédéral qui permet de préparer la saison 2021 / 2022,
- la création d'emplois aidés au sein des Fédérations pour accompagner les clubs en vue d'une relance dès cet été 2021,
- une campagne de communication nationale quand tous les sports seront autorisés.

L'initiative de regrouper tous les sports de salle autour de ce message commun a permis à chacun de se faire entendre. Les Président(e)s des Fédérations qui ont pris la parole, d'une même voix, espèrent faire écho auprès du ministère en charge des Sports et surtout, espèrent faire changer les choses.

L'ambition est de faire prendre conscience de l'impact sanitaire, sportif, économique et social dans lequel les clubs et les licenciés se trouvent à ce jour. Mais surtout, d'ouvrir le débat avec tous les acteurs pour trouver des solutions, communes, rapides et efficaces.

🚩 **Le 25/2 : Conférence de presse du Premier Ministre**

Il a été annoncé que 20 départements (dont les Yvelines) feraient l'objet d'une surveillance renforcée, un nouveau point devant être fait ultérieurement pour que, si nécessaire, il soit décidé de nouvelles mesures applicables à compter du 6/3.

🚩 **Le 26/2 : La Fédération Française de Rugby a décidé de :**

. **l'arrêt des compétitions de rugby amateur dans leur format officiel et de figer les montées et les descentes pour tous les niveaux**, hormis celles qui ont obtenu une dérogation du ministère en charge des sports,

. **sécuriser la clôture de la saison 2020 / 2021 pour préparer sereinement la saison 2021 / 2022**,

. **favoriser la reprise de la pratique collective partout où elle sera possible, dans des conditions acceptables**, en fonction de la situation sanitaire, de la protection et de la préparation des joueurs, de l'accès aux infrastructures, et des conditions d'accueil du public,

. **relancer l'activité dans les territoires**, en accompagnant la mise en place, en lien avec les Ligues et les clubs, de challenges locaux en limitant les contraintes.

La volonté de la Fédération est de favoriser la reprise de la pratique au plus tôt cette reprise de la pratique restant possible par le biais de rencontres amicales et de toute forme de plateaux.

🚩 **Le 2/3 : Obligation généralisée décidée par le Préfet des Yvelines du port du masque (sauf pour les moins de 11 ans et les personnes handicapées) sur tout le territoire du département des Yvelines en zone urbaine comme en zone rurale.**

🚩 **Le 4/3 : Rétropédalage du ministère chargé des sports, qui a annoncé l'arrêt des Championnats de National 2 et de D 2 Féminine dans le cadre des nouvelles mesures renforcées de sécurité sanitaire annoncées par le gouvernement pour lutter contre l'épidémie de Covid-19.**

La ministre des sports s'est dite particulièrement consciente de l'impatience des pratiquants amateurs dans le football comme dans tous les sports et elle a indiqué qu'elle travaillait actuellement à un plan par étapes pour donner des perspectives de reprise progressive au monde sportif.

Mais dans le contexte du moment, où de nombreux départements sont sous une vigilance extrême et que le gouvernement fait tout pour repousser un confinement, il était malheureusement impossible d'envisager aujourd'hui une reprise des divisions amateurs ou semi-professionnelles.

La F.F.F. n'a pu que prendre acte de cette décision.

Il semble que l'on se dirige vers un arrêt définitif des compétitions amateurs.

Des décisions seront à prendre pour tenir compte de la situation ainsi créée pour les clubs.

🚩 **Le 4/3 : Conférence de presse du Premier Ministre**

Il a été annoncé que :

- quelques départements supplémentaires feraient l'objet d'une surveillance renforcée,

- les centres commerciaux de plus de 10 000 m² seraient fermés.

La question paraît clairement se poser de l'arrêt définitif des compétitions amateurs et d'une saison déclarée « blanche ».

Enfin, **les formations techniques** qui se sont déroulées sont citées ci-après, au point N° 8.

4 / NOMINATION DES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2020 / 2021

Le Comité de Direction **procède, à l'unanimité, aux nominations suivantes :**

➤ **COMMISSION TECHNIQUE**

M. Olivier ALBEROLA

➤ **COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**

M. Antoine BRECHET

➤ **COMMISSION DES LABELS**

M. Thierry MOURAUX, Représentant du Bureau du Comité de Direction

M. Ali SAHALI, Représentant du Comité de Direction

M. Christophe CONSIGLI

➤ **COMMISSION DU PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL**

M. Thierry MOURAUX, Représentant du Bureau du Comité de Direction

M. Ali SAHALI, Représentant du Comité de Direction

M. Laurent VIMONT, au titre du Football d'Animation

Mme Valérie LAURENT, au titre du Football Féminin

M. Loïc JOUBERT, au titre du Football Diversifié

Mme Sandrine SANCHEZ, au titre de la Commission du Football en Milieu Scolaire

M. Christophe CONSIGLI

A noter que comme déjà indiqué lors de la réunion du Comité du 28/1, le Bureau reçoit actuellement chacun(e) des Président(e)s et Vice-Président(e)s des Commissions du District, ainsi que les représentant(e)s du Bureau et du Comité de Direction au sein de ces Commissions, dans le but d'examiner **les Fiches Missions des Commissions** qui ont été établies.

Il s'agit également d'évoquer à cette occasion les conditions de fonctionnement de chacune des Commissions.

5 / DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU COMITE AU COMITE DIRECTEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DES YVELINES (C.D.O.S. 78)

Il est rappelé que lors des réunions du Comité de Direction des 3/12/2020 et 28/1/2021, il avait été indiqué qu'il y avait lieu de désigner un membre du Comité de Direction **pour siéger au Comité de Direction du Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78).**

Le renouvellement du Comité de Direction du C.D.O.S. 78 ayant lieu, lors d'une Assemblée Générale en visio, le 6/3, le Bureau a proposé la candidature de M. Yves AVOIRTE

Le Comité entérine ce choix et **désigne, à l'unanimité, M. Yves AVOIRTE pour le représenter au sein du Comité de Direction du C.D.O.S. 78.**

6 / LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS 2020 / 2024 - L'AGENDA DU CLUB

MM. Rodrigo LOPES ROCHA et Jean-Pierre LEDUC font le point de l'état d'avancement du projet de création de l'« **Agenda du club** ».

Il est rappelé que parmi les différents projets figurant dans le Plan d'actions 2020 / 2024, le Comité avait, lors de sa réunion du 3/12/2020, fait le choix de travailler sur 5 thèmes, parmi lesquels la

création d'un « Agenda du club ».

Il avait été constitué à ce sujet un Groupe de réflexion, comprenant des représentants du District et des Présidents de clubs, groupe qui s'est réuni le 13/1/2021.

Cette réunion, à laquelle tous les membres du Groupe avaient participé, avait été très intéressante et avait permis de faire avancer concrètement la réflexion.

Le Groupe s'est à nouveau réuni, comme prévu, le 3/3 et la réunion a été très constructive et fructueuse.

Une nouvelle réunion est programmée le mercredi 21/4.

Enfin, il est rappelé que l'objectif est **que les clubs puissent disposer de cet Agenda pour le mois de mai.**

7 / LA CREATION D'UNE COMMISSION D'APPEL DEPARTEMENTALE UNIQUE

Il est rappelé que dans un souci d'organisation et d'efficacité, et comme cela avait été annoncé dans le Plan d'Actions 2020 / 2024, le Comité a décidé, lors de sa réunion du 28/1/2021, de fusionner l'actuelle Commission d'Appel Départementale et le Comité d'Appel chargé des Affaires courantes du District, pour instaurer une **Commission d'Appel Départementale unique, compétente tant en matière réglementaire qu'en matière disciplinaire.**

La création de cette Commission d'Appel unique nécessitait, d'une part une adaptation de l'article 31 du Règlement Sportif du District, et d'autre part une mise à jour de l'article 13.7 des statuts du District qui fixait la composition et les conditions de quorum du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes.

Le Comité a donc décidé :

- de modifier en conséquence l'article 31 du Règlement Sportif, relatif aux appels,
- d'adopter la modification de l'article 13.6 des statuts, relatif à la composition et aux conditions de quorum du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes, modification qui sera soumise, le 12/6/2021, à une Assemblée Générale Extraordinaire.

Il apparaît toutefois que doit être également adapté comme suit l'article 2.1 du Règlement Sportif du District

REGLEMENT SPORTIF DU DISTRICT

<i>Texte actuel</i>	<i>Nouveau texte proposé</i>
Article 2 - LES COMMISSIONS 1) Le Comité de Direction délègue ses pouvoirs à un Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes et à des Groupes de travail. 2) Le Comité de Direction délègue également ses pouvoirs à des Commissions dont il nomme chaque année le Président, le Vice-Président et les membres.	Article 2 - LES COMMISSIONS 1) Le Comité de Direction délègue ses pouvoirs à une Commission d'Appel Départementale et à des Groupes de travail. <i>[le reste sans changement]</i>

Le Comité adopte, à l'unanimité, cette modification au Règlement Sportif.

8 / LA TECHNIQUE

M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental, fait le point **sur les formations techniques organisées par le District et les opérations de détections / sélections.**

I - FORMATIONS

Depuis la réunion du Comité du 28/1/2021, **5 formations techniques** ont pu se dérouler :

✓ **C.F.F. 3 - module U 17-U 19, les 15 et 16/2, en distanciel**

+ 1 jour de mise en situation pédagogique (M.S.P.) en visio à venir.

13 inscrits, 12 présents, 8 clubs représentés - 3 stagiaires hors département

✓ **C.F.F. 1 - module U 9, les 15 et 16/2, en distanciel**

+ 1 jour de M.S.P. en visio à venir.

16 inscrits, 15 présents, 13 clubs représentés - 2 stagiaires hors département

✓ **C.F.F. 1 module U 11, les 18 et 19/2, en distanciel**

+ 1 jour de M.S.P. en visio à venir.

16 présents, 12 clubs représentés

✓ **C.F.F. 2 - module U 13, les 23 et 24/2, en distanciel**

+ 1 jour de M.S.P. en visio à venir.

16 présents, 13 clubs représentés - 4 stagiaires hors département

✓ **C.F.F.2 - module U 15, les 25 et 26/2, en distanciel**

+ 1 jour de M.S.P. en visio à venir.

16 inscrits, 15 présents, 10 clubs représentés - 2 stagiaires hors département

Les modules Futsal, Animatrice, Gardien de but et U 6-U 7 qui étaient programmés **ont été annulés** jusqu'à fin avril.

Ceux restant programmés seront éventuellement maintenus en mai et juin, en fonction de l'évolution des conditions sanitaires et des directives fédérales.

Bilan de la mise en place de ces formations nouvelles formules en distanciel :

Les problèmes de connexions demeurent la principale source de difficultés rencontrées par certains stagiaires et donc d'accès au contenu de formation distillée à distance, via l'application de visioconférence StarLeaf et les applications favorisant l'interactivité (Kahoot, Mentimeter, Wooclap...).

Les formateurs sont également toujours impactés par des instabilités de la connexion, ce qui a occasionné des coupures auxquelles les formateurs ont su faire face. Ces problèmes nécessitent toujours d'être résolus pour faciliter le travail des formateurs et la qualité des formations à l'avenir.

Les nouveaux supports de formations fédéraux, réadaptés, et les outils numériques mis à disposition des stagiaires pour l'interactivité restent toujours limités dans leur utilisation. Ils sont néanmoins toujours une source de satisfaction pour les stagiaires.

Les prochaines formations C.F.F. prévues au calendrier initial sont maintenues en distanciel et pour le moment jusqu'à la fin du mois d'avril 2021.

Les dates et les modalités d'organisation des journées complémentaires de **mise en situation pédagogique** (4^{ème} séquence des modules C.F.F. dispensés en distanciel) ont été validées par l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F).

Elles ne se dérouleront pas en présentiel comme initialement prévu mais **en distanciel**, compte-tenu de l'incertitude des conditions sanitaires actuelles.

Le format retenu en distanciel est d'une durée de 5 heures, programmée sur une ½ journée. Les stagiaires seront répartis en 2 groupes de 8 au maximum et seront encadrés par un unique formateur.

Une formation de formateurs spécifiques au déroulement de cette nouvelle séquence de Mise en Situation Pédagogique innovante de formation au C.F.F. en distanciel se déroulera le 18/3, au District, pour les 4 salariés du département Technique chargés d'effectuer ces actions de formations auprès des candidats stagiaires aux différents C.F.F. programmés sur cette fin de saison.

La mise en place de ces nouvelles méthodes nécessitera de la coordination et de la préparation pour l'harmonisation et l'optimisation des modules de formation C.F.F. proposés à partir du mois d'avril en distanciel.

Les prochaines formations en distanciel sont les suivantes :

✓ **C.F.F. 3 - module Seniors**, les 11 et 12/3

+ 1 jour de M.S.P. en visio le 9 ou le 29/4

Formation complète (16 stagiaires)

✓ **C.F.F. 2 - module U 13**, les 25 et 26/3

+ 1 jour de M.S.P. en visio le 20 ou le 21/5

Formation complète (16 stagiaires)

✓ **C.F.F. 2 - module U 15**, les 29 et 30/3

+ 1 jour de M.S.P. en visio le 30/4 ou le 12/5

Actuellement 14 inscrits

II - PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)

Avec l'autorisation du ministère des Sports, le **concours d'entrée au Pôle Espoirs de CLAIREFONTAINE**, réservé aux joueurs U 13 G a pu reprendre durant les dernières vacances scolaires, dans le respect des gestes barrières et des règles de pratique restreinte (pas de rencontres de football à 8).

Près de 700 joueurs issus des 7 Districts Franciliens ont été observés et les 98 joueurs Yvelinois restant en course ont été répartis sur 4 ½ journées, les 17 et 18/2, afin d'être testés sur différents ateliers par les responsables du Pôle Espoirs et les 2 éducateurs membres de la Commission Technique du District.

Les joueurs retenus seront conviés aux prochaines échéances par le biais du site internet de la F.F.F..

Toujours avec la même autorisation, certaines joueuses U 15 F sélectionnées ont pu participer, le 3/3, à une **détection à CLAIREFONTAINE pour l'entrée au Pôle France à l'I.N.S.E.P.** ou aux autres Pôles fédéraux. Une première liste de joueuses sélectionnées avait déjà participé à une détection le 10/2 à l'I.N.S.E.P.. Les joueuses retenues seront convoquées pour un stage national réunissant *a priori* 30 joueuses.

Une liste de joueurs U 15 prévus pour l'Interdistricts en novembre a été communiquée à la Ligue et certains sont susceptibles de participer à un éventuel stage régional avec 2 x 30 joueurs en incorporant les joueurs de l'I.N.F. et du PARIS SAINT-GERMAIN.

A noter également qu'une 3^{ème} équipe pour la Ligue devrait être constituée, avec des joueurs « en retard morphologique ».

Les autres opérations de détections et de sélections (U 14 G et F et Futsal) programmées initialement sur les mois de janvier, février et mars 2021, ont dû être ajournées.

Ces actions seront éventuellement reportées à des dates ultérieures, en fonction de l'évolution des règles sanitaires et des directives fédérales.

9 / L'ARBITRAGE

M. Brice PARINET, Président de la Commission de District de l'Arbitrage (C.D.A.), présente les différentes actions de ladite Commission.

Est évoquée la réunion de la C.D.A. du 2/3, qui s'est déroulée en présence, notamment, de M. Éric BORGHINI, Président de la Commission Fédérale des Arbitres, qui a salué l'excellence de la formation yvelinoise en matière d'arbitrage.

M. Brice PARINET affirme vouloir veiller à la **réelle application du Carton Blanc (exclusion temporaire de 10 minutes dans les compétitions de jeunes)**, comme cela a été demandé par le Comité de Direction.

Les contours d'application de cette mesure seront précisés **dans le cadre d'une circulaire** de la C.D.A., qui est en cours d'établissement.

Il y aura bien sûr lieu de communiquer à ce sujet avec les clubs et avec les Arbitres.

Le Carton Blanc devra en effet rester une possibilité donnée à l'Arbitre sans constituer une étape obligatoire dans les cas suivants :

- joueur qui retarde la reprise du jeu,
- joueur qui manifeste sa désapprobation en paroles ou en acte,
- comportement antisportif :
 - . toucher le ballon de la main pour interférer dans une attaque prometteuse ou la stopper,
 - . jouer le ballon de la main pour tenter de marquer un but.

Le Carton Blanc ne se substituera pas obligatoirement à un avertissement et ne saurait remplacer une exclusion qui serait nécessaire. En outre, il concernera exclusivement les joueurs présents sur le terrain.

Sont ensuite évoquées **les formations actuellement programmées dans le domaine de l'arbitrage :**

➤ **pour les Arbitres :**

- **Réunion de (re)prise de contact**
Mercredi 17/3, de 19 h à 20 h
- **Réunions Protection du jeu et des acteurs**
vendredi 19/3, mardi 23/3 et mercredi 31/3, de 19 h à 20 h
- **Réunions Lois du Jeu**
mercredi 7/4 et lundi 19/4, de 19 h à 20 h
- **Réunions Anticipation et prévention**
mercredi 24/3 et vendredi 9/4, de 19 h à 20 h
- **Réunions ré-athlétisation**
lundi 12/4, de 19 h à 20 h et samedi 17/4, de 10 h à 11 h

➤ **pour les Observateurs :**

- **Réunion de (re)prise de contact**
mercredi 17/3, de 19 h à 20 h
- **Réunion Protection du jeu et des acteurs**
mercredi 31/3, de 19 h à 20 h

- **Réunion Lois du Jeu**
mercredi 24/3, de 19 h à 20 h
- **Réunion Anticipation et prévention**
mercredi 14/4, de 19 h à 20 h
- **Réunion Pédagogie de l'observation**
mercredi 21/4, de 19 h à 20 h

➤ **les Formation Initiales en Arbitrage**

- . 3^{ème} session : les 29, 30/5 et 5/6
- . 4^{ème} session : les 19, 20 et 26/6

En outre, une formation *a minima* devrait également être organisée, cet été, **de manière délocalisée dans un club volontaire.**

Par ailleurs, la C.D.A. a créé plusieurs **Guides des Lois du jeu** à destination des clubs (**Football à 11, Football d'Animation et initiation à l'Arbitrage**), qui seront prochainement présentés au Bureau avant d'être mis à la disposition des clubs sous forme de webinaires.

Pour conclure sur l'Arbitrage, il apparaît que la question de **l'application des dispositions du Statut de l'Arbitrage** devra faire l'objet, pour la saison 2020 / 2021, pour des raisons évidentes, de décisions empreintes de bienveillance envers les clubs.

Il apparaît en outre nécessaire de **renouer rapidement le contact avec les 32 candidats-arbitres qui ont réussi la théorie** lors des sessions de formation précédentes mais n'ont pu se soumettre à l'épreuve pratique.

10 / LES FINANCES

- **Les relevés clubs**

Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale, fait le point quant aux **relevés clubs.**

Il s'avère que, malgré plusieurs relances, 52 clubs restent débiteurs envers le District, pour un montant total de l'ordre de 24 000 €, auxquels s'ajoutent près de 2 000 € au titre des frais d'arbitrage.

7 clubs restent redevables de montants supérieurs à 1 000 €.

Tous les clubs concernés feront l'objet d'**une nouvelle relance, étant rappelé que, faute d'une demande de délai, le montant des sommes dues augmente chaque mois.**

A noter enfin qu'**un certain nombre de clubs sont toujours débiteurs envers la Ligue** au titre de sommes mises en recouvrement le 3/2.

Le Président de la Ligue a fait savoir, lors de la réunion du Comité de Direction du 27/2, qu'**un courrier détaillé allait être envoyé à chacun des clubs concernés, pour rappeler et expliciter les conditions dans lesquelles ils ont fait l'objet d'aides très importantes de la part de la F.F.F., de la Ligue et des Districts.**

Il a été indiqué que les clubs qui rencontreraient des difficultés pour le paiement de cet appel de fonds à **saisir la Commission de Solidarité** en lui transmettant tous les éléments nécessaires pour lui permettre d'évaluer la situation et de prendre une décision.

Il a en outre été demandé aux Présidents de District de **prendre l'attache de ces clubs** pour appeler leur attention sur la nécessité de verser les sommes dues à la Ligue.

L'attention des clubs va également être appelée sur le fait que les licenciés sont par **couverts par une assurance obligatoire pour les dommages qu'ils causent ou qu'un autre participant peut leur causer lors des activités sportives**, et qu'en conséquence, **ne pas s'acquitter du paiement de la licence revient à ne pas s'acquitter de la part assurance-licence.**

Les effets du contrat d'assurance s'en trouveraient en effet suspendus, ainsi que la prise en charge des sinistres en cours, étant noté qu'à ce jour, plus de 300 déclarations d'accidents ont été faites par les clubs auprès de l'assureur de la Ligue pour le compte de leurs licencié(e)s et des sinistres continuent à être déclarés chaque semaine.

- **L'aide du Fonds de Solidarité**

Le Comité est à nouveau informé des demandes formulées par le District auprès de la Direction générale des Finances publiques pour obtenir **l'aide de l'Etat au titre du Fonds de Solidarité à destination des entreprises fragilisées par l'épidémie Covid-19**, pour les mois de novembre et décembre 2020.

La même demande va être formulée pour les mois de janvier et février.

Il est rappelé que depuis le mois de décembre 2020, **les conditions de calcul de l'aide ont été modifiées** suite aux annonces du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance le 14/1, reprises dans le décret du 16/1/2021.

11 / LE FOOTBALL D'ANIMATION

M. Thierry MOURAUX fait le point sur le Football d'Animation.

Les effectifs (U 6 à U 13 G et F) sont, à ce jour, en **baisse de 13,77 % (- 2 429 licencié(e)s**, en comparaison des effectifs de la fin de saison passée : 15 212 contre 17 641 licencié(e)s .

Suite aux réponses des clubs au questionnaire envoyé fin décembre, la Commission du Football d'Animation a proposé aux clubs qui le souhaitent, de s'inscrire sur différents dispositifs sur les catégories U 7, U 9, U 11 et U 13.

Des programmations ont été diffusées mais ont dû ensuite être annulées du fait du maintien des directives restrictives de l'État sur les mois de février et mars.

A ce jour, seuls les dispositifs « Jour de Coupe U 11 à U 13 » et le « Festival Foot U 13 Pitch », dont les tirages ont été diffusés, sont reportés à une date ultérieure, qui sera décidée en fonction de l'évolution des restrictions sanitaires et des directives fédérales.

Le calendrier national des échéances départementales et régionales du **Festival Foot U 13 Pitch** a été **décalé au 8/5** pour la Finale Départementale, au lieu du 3/4 initialement prévu.

12 / LE FOOTBALL FEMININ

M. Jean-François DUPONT, Président de la Commission du Football Féminin, fait le point sur le Football Féminin.

La Commission s'est réunie à deux reprises depuis le dernier Comité de Direction du 28/1.

Elle a procédé le 8/2 au **tirage au sort des tours de qualification du Festival Foot U 13 F Pitch**, qui sont donc définis indépendamment des dates auxquelles ils pourraient avoir lieu.

Une première programmation avait été faite en mars, puis redéfinie sur avril compte-tenu du délai repoussé au 8/5 pour l'organisation de la Finale départementale.

Elle n'a toutefois pas été diffusée aux clubs, en attendant les décisions fédérales qui pourraient être prises la semaine prochaine.

Comme cela a déjà été dit, un évènement du type Journée du Football Féminin semble très peu probable car il paraît difficile d'organiser, en un même lieu, un évènement rassemblant des plateaux Fillofoot, U 11 F et U 13 F, évènement qui de plus monopoliserait les ressources d'encadrement mais ne s'adresserait pas aux U 15 F, U 18 F et Seniors F.

S'il y a reprise, **la priorité sera donnée à une pratique en petits groupes**, type plateaux ou challenges, et en faisant jouer tout le monde les week-ends où ce sera possible.

La Commission réfléchit actuellement aux conseils qu'elle pourrait prodiguer aux responsables de catégories pour maintenir le lien avec les licenciées, ou de le renouer avec celles qui n'ont pas repris les entraînements, et ce au-delà des pratiques sans contact proposées par la F.F.F..

Le but est de les aider à se projeter sur la saison prochaine et si possible d'enrayer l'hémorragie observée sur les effectifs des licenciées.

13 / LE FOOTBALL DIVERSIFIE

Mme Dorette ELANGUE ETEME fait le point quant aux nouvelles pratiques du Football.

Un webinaire a été enregistré le 18/2, afin de présenter **les nouvelles pratiques du Football (Foot en marchant, Futnet, Fitfoot et Golf Foot, ...)** qui pourraient être mises en place dans les clubs le désirant, sur cette seconde partie de la saison, dans le respect des règles sanitaires actuelles.

Ce webinaire est accessible en replay sur le site internet du District, accompagné de son support d'informations (Pdf) à télécharger.

Une visioconférence organisée par l'Association des Educateurs de Football des Yvelines (A.E.F. 78) a également eu lieu le 5/2, pour présenter l'une de ces nouvelles pratiques : le Futnet (anciennement tennis-ballon).

Les clubs sont **invités à consulter le site internet du District**, pour retrouver le support d'information (Pdf) diffusé par son intervenant, spécialiste de la discipline.

Enfin, il est rappelé que les clubs souhaitant proposer ou faire découvrir une de ces nouvelles pratiques à leurs licencié(e)s ont toujours la possibilité de prendre contact avec le Conseiller Technique D.A.P. ou le Service Civique en charge de ce dossier.

Du matériel peut être mis à disposition, sous forme de prêt, pour les clubs qui en font la demande auprès du District.

3 clubs bénéficient actuellement de cette mise à disposition avec le prêt de 2 cibles.

14 / LE FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE

Mme Sandrine SANCHEZ fait le point de l'activité de la Commission du Football en Milieu Scolaire.

. au niveau des Collèges / Lycées :

Le dispositif « La Quinzaine du Foot », destiné aux classes de la 6^{ème} à la Terminale, est toujours maintenu par la F.F.F., dans le respect des règles sanitaires.

Certaines Sections Sportives Scolaires ont dû suspendre leurs activités au sein des établissements scolaires.

La pratique U.N.S.S. reste toujours maintenue, sans contact et sans rencontres, au sein des Associations Sportives de chaque établissement, en veillant à ne pas mélanger les élèves par niveau de classe.

Les rencontres des championnats de France U.N.S.S. sont annulées et donc la reprise de la pratique des rencontres départementales par district U.N.S.S. n'est toujours pas envisagée.

L'organisation des événements programmés cette saison en partenariat avec l'U.N.S.S. 78 est donc toujours suspendue.

. au niveau des Ecoles Élémentaires :

Il est rappelé qu'une 3^{ème} réunion de coordination de la Commission mixte départementale « **Foot à l'École** » avait eu lieu, en visioconférence, le 28/1, afin de faire un point d'étape sur les différents projets et notamment le dispositif « Foot à l'École » destiné aux classes de C.E. 1 à C.M. 2.

20 classes sont inscrites à ce jour.

Le concours de production culturelle inclus dans le dispositif arrive à son terme.

Les productions doivent parvenir à la Commission pour le 14/3.

Le Jury départemental du concours se réunira le 17/3, au siège du District pour évaluer les productions reçues et définir les 2 lauréats qui représenteront le département au niveau académique.

Le travail d'élaboration (renouvellement) de la **convention de partenariat tripartite D.S.D.E.N. 78 / U.S.E.P. 78 / District des Yvelines** se poursuit pour une échéance de signature fixée en juin 2021.

Le District participera le 25/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, à la réalisation d'une **journée de formation** organisée dans le cadre de la formation professionnelle des enseignants sur le thème des Jeux Olympique 2024.

Une réunion préparatoire s'est tenue le 10/03, au siège du District.

Cette action doit notamment permettre de faire découvrir le dispositif « Foot à l'Ecole » à une vingtaine d'enseignants participants.

15 / LE LABEL « JEUNES », LE LABEL DES ECOLES FEMININES DE FOOTBALL ET LE LABEL JEUNES FUTSAL

M. Thierry MOURAUX fait le point sur la question du Label Jeunes, du Label des Ecoles Féminines de Football et du Label Jeunes Futsal.

Pour la saison 2020 / 2021, la campagne de candidatures aux **Labels Jeunes et Ecoles Féminines de Football** est arrivée à échéance le 31/1 et la campagne de candidatures au **Label Jeunes Futsal** sera clôturée le 15/3.

27 clubs ont effectué leur autodiagnostic sur la plateforme d'autodiagnostic Label Jeunes, utilisable via Footclubs.

18 clubs ont effectué la même démarche sur le dispositif Label des Ecoles Féminines de Football.

1 seul club a, à ce jour, effectué la démarche sur la nouvelle plateforme d'autodiagnostic et de candidature mise à disposition pour le Label Jeunes Futsal.

• Les candidatures au Label Jeunes

12 dossiers de candidatures ont été déposés pour la campagne du Label Jeunes de cette saison.

Sur les 9 clubs qui avaient candidaté au 31/3/2020 de la saison passée, 7 ont décidé d'utiliser le dossier de candidature de la saison écoulée, comme la règlementation le leur permettait compte tenu de l'annulation de la campagne de la saison passée.

Parmi eux, figurent les 2 dossiers déposés par des clubs évoluant au niveau National (le F.C. MANTOIS 78 et l'A.S. POISSY).

Ils ont été évalués puis validés, d'abord par la Commission Régionale de Labellisation puis, le 27/2, par le Comité de Direction de la Ligue.

Il s'agit, dans les deux cas, de renouvellements au **niveau Elite**.

Ils seront donc soumis, pour validation, au Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur.

Parmi les 2 clubs qui n'ont pas souhaité repartir avec le dossier de l'an dernier, seule l'U.S. MONTESSON a candidaté pour cette saison, l'U.S. YVELINES ayant préféré différer sa candidature.

Enfin, 4 autres clubs, n'ayant jamais candidaté à ce jour, ont déposé leur candidature.

Le traitement des 10 dossiers de candidature débutera à compter du 15/3 et se clôturera à la mi-mai afin d'effectuer l'examen des dossiers en visioconférence avec les clubs concernés et les visites complémentaires pour des évaluations terrain en présentiel au sein des clubs si les conditions sanitaires le permettent.

- **Les candidatures au Label des Ecoles Féminines de Football**

10 dossiers de candidatures ont été déposés pour la campagne du Label des Ecoles Féminines de Football de cette saison.

Sur ces 10 clubs, 5 sont déjà labellisés, dont 4 sont en fin de validité.

Les 5 autres clubs n'avaient encore jamais déposé de candidature.

Le traitement des 10 dossiers de candidature débutera à compter du 15/3 et se clôturera à la mi-mai afin d'effectuer l'examen des dossiers en visioconférence avec les clubs concernés et les visites complémentaires pour des évaluations terrain en présentiel au sein des clubs, si les conditions sanitaires nous le permettent).

- **Les candidatures au Label Jeunes Futsal**

1 seul club a candidaté à ce jour.

Son dossier sera traité de manière similaire aux autres candidatures aux Labels sans visite d'évaluation terrain tant que les conditions sanitaires ne permettent pas la reprise de la pratique en salle.

Enfin, **quel que soit le dispositif Label**, pour les clubs n'ayant pas souhaité candidater, des rendez-vous pour étude de leur dossier en visioconférence ou/et des visites de clubs leur sont proposés s'ils souhaitent bénéficier d'un accompagnement.

Les autres clubs sont invités à poursuivre leur démarche de structuration et le District reste à leur disposition pour toute aide ou renseignement complémentaire.

Il est rappelé qu'une **présentation en webinaire** des évolutions apportées aux différents dispositifs Labels pour cette saison est **toujours accessible en replay sur le site internet du District**, accompagné de son support d'informations (Pdf) à télécharger.

Pour conclure, tous les clubs ont bien évidemment toujours la possibilité d'effectuer leur autodiagnostic, afin d'évaluer leur niveau de structuration et ce sans limite de durée, via la plateforme accessible sur Footclubs.

16 / LE PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

M. Ali SAHALI fait le point sur le Programme Educatif Fédéral.

La campagne de candidature à la nouvelle **opération « Challenge National P.E.F. »**, qui a pour objet de valoriser les actions P.E.F. d'envergure proposées au sein des clubs, est **prolongée jusqu'à mi-juin**.

La nouvelle date de clôture du dépôt des candidatures sera communiquée prochainement.

Pour rappel, ce concours a toujours pour objectif de qualifier un ou plusieurs clubs qui représenteront leur District pour la phase régionale, puis nationale s'ils sont retenus.

Le club qualifié pour l'étape nationale du « Challenge National P.E.F. » sera convié à participer à un évènement à CLAIREFONTAINE, avec une délégation composée de jeunes joueur.se.s U 11 en septembre / octobre 2021.

La Commission P.E.F. du District se réunira le jeudi 18/3, en visioconférence, afin d'organiser le déploiement du P.E.F. sur les mois à venir, en tenant compte des nouvelles dispositions nationales et des conditions sanitaires actuelles.

Enfin, il est rappelé qu'**est toujours accessible en replay, sur le site internet du District**, la présentation en webinaire des évolutions apportées au dispositif et des modalités de participation au concours « Challenge National P.E.F. » pour cette saison, accompagné de son support d'informations (Pdf) à télécharger, afin que les clubs intéressés puissent confirmer, auprès du District, leur engagement durable dans ce dispositif éducatif.

17 / LES EFFECTIFS DES LICENCIES

➤ **Le District** comptait, au 1^{er}/3/2021, **36 531 licencié(e)s**, soit **3 360 de moins** qu'au 15/1/2020 (39 891).

La baisse globale atteint donc **8,42 %**.

On notera que, comme depuis plusieurs mois si les effectifs de plusieurs catégories du Football Libre masculin sont en baisse (U 20, U 16, U 14, U 12 à U 6), la situation reste contrastée :

. le nombre de licenciés Seniors et Vétérans est en baisse, pour la 1^{ère} fois (respectivement - 3,03 % et - 0,32 %),

. le nombre de licenciés U 19 et U 20 baisse globalement de 3,80 % (respectivement + 7,22 % et - 14,32 %),

. le nombre de licenciés U 17 et U 18 progresse globalement de 2,47 % (respectivement, + 3,14 % et + 1,71 %),

. le nombre de licenciés U 15 et U 16 baisse globalement de 6,15 % (respectivement, + 2,97 % et - 15,68 %),

. le nombre de licenciés U 14 baisse de 11,38 %.

Le **Football Féminin** est lui aussi en baisse (- 9,75 %), puisqu'on constate, au 1^{er}/3/2021, 2 324 licenciées contre 2 575 au 1^{er}/3/2020 et 2 590 à la fin de la saison 2019 / 2020.

Pour le **Football d'Animation**, le nombre de licencié(e)s est en baisse de 13,58 % (- 2 385 licencié(e)s).

Le nombre des « **encadrants** » est globalement en baisse (- 4,33 %) au 1^{er}/3/2021 (4 328 contre 4 524 au 1^{er}/3/2020) dont - 5,77 % pour les Dirigeant(e)s et + 3,15 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

On notera qu'au 1^{er}/3/2021, le District **comptait 91,16 % du nombre total de ses licencié(e)s de la saison précédente**.

Au 1^{er}/3/2020, ce pourcentage atteignait 96,02 %.

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2019 / 2020, **40 095 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2018 / 2019, **41 545 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2017 / 2018, **39 818 licencié(e)s**

➤ **La Ligue**, de son côté, comptait au 25/2/2021, **240 372 licencié(e)s**, contre 269 612 au 25/2/2020.

La baisse (- 29 240 licencié(e)s) était ainsi de **10,85 %**.

Rappelons qu'elle comptait :

- à la fin de la saison 2019 / 2020, **271 923 licencié(e)s**

- à la fin de la saison 2018 / 2019, **280 422 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2017 / 2018, **267 958 licencié(e)s**

18 / AGENDA

Sont rappelés aux membres du Comité les **rendez-vous des prochaines semaines** :

- ✓ le vendredi 12/3, en visio : **Assemblée Fédérale**
- ✓ le samedi 13/3, en visio : **Assemblée Fédérale Elective**
- ✓ **Les interventions du C.R.I.B.** (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) :
 - . le mercredi 17/3, en visio, de 19 h 00 à 20 h 30 : **Accompagnement collectif : Mixity time** (favoriser la mixité dans les instances dirigeantes des associations sportives), plus de temps pour la mixité : séances de coaching et de co-développement afin de permettre aux participant(e)s de poser des questions ou problématiques, de prendre du recul sur une situation et modifier si nécessaire un regard ou un positionnement sur le thème : **La motivation ou Re-motivation**
 - . le jeudi 18/3, de 18 h 30 à 20 h 00 en visio : (deux intervenantes seront présentes afin de donner toutes les informations sur cette thématique et répondre aux questions) - Réunion d'information sur le thème : « **Rappels des obligations associatives face au Covid-19 (protocole sanitaire, assemblée générale, tenue de réunions, Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (D.U.E.R.P.), chômage partiel, ...)** »
 - . les 19, 26/3 et 2 et 9/4 (4 modules de formation qui se suivent), de 13 h 30 à 16 h 30, en visio : Formation sur le thème de « **la mise en place du Règlement Général de la Protection des Données (R.G.P.D.) dans mon association** »
 - . les 20, 27/3 et 10 et 17/4 (4 modules de formation qui se suivent), de 13 h 30 à 16 h 30, en visio : Formation sur le thème « **Travailler son argumentaire / Savoir convaincre son interlocuteur : subventionneurs, partenaires, adhérents, dirigeants ...** »
- ✓ le samedi 25/3, en visio : **Assemblée Générale de l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (A.F.S.V.F.P.)**
- ✓ le samedi 1^{er}/4, en visioconférence, de 18 H 30 à 20 H 30 : Formation entrant dans le cadre du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants, sur le thème « **Accompagner une équipe de Football U 6 à U 11** »

A l'issue du module les participants seront capables de connaître le rôle d'accompagnateur d'équipe et en assurer les missions et de maîtriser l'ensemble des étapes d'organisation des jours de match (logistique, sécurité...) (Formation gratuite pour les clubs puisque le coût de la formation (25 €) est pris en charge par les Bons de formation de la F.F.F..
- ✓ le vendredi 30/4, en visio : **Assemblée Générale Elective de la Ligue du Football Amateur**

Pour l'instant, une liste a annoncé qu'elle déposerait une candidature.

19 / QUESTIONS DIVERSES

M. Laurent HOUIN revient sur la nécessité impérieuse, pour la saison 2020 / 2021, d'une **application intelligente des dispositions du Statut de l'Arbitrage**.

Comme cela a déjà été dit, il faudra **faire preuve de bienveillance** envers les clubs, qui **ne peuvent bien entendu être rendus responsables** de l'impossibilité devant laquelle s'est trouvé le District, d'organiser certaines Formations Initiales en Arbitrage, les contrôles de connaissances théoriques ou les examens pratiques correspondants.

M. Thierry MOURAUX souligne que les Coupes des Yvelines ayant été supprimées pour la saison 2020 / 2021, se posera la question de savoir comment, sous réserve de l'évolution favorable des règles sanitaires, le District pourrait **mettre en place l'organisation d'épreuves pour permettre aux clubs de rejouer au Football lors de la fin de la saison.**

Il apparaît que la reprise des différentes Coupes des Yvelines en fin de saison ne serait envisageable que **dans le cadre d'un format adapté** (par exemple, avec la constitution de groupes de plusieurs équipes, avec la qualification du 1^{er}, puis une confrontation entre les 1^{ers}, les 2^{èmes}, les 3^{èmes}, etc. des différents groupes).

Une réflexion est en cours à ce sujet, dans le but d'être prêt à mettre en œuvre un dispositif adapté, sous réserve bien sûr, de l'autorisation de disputer des rencontres.

Mme Josiane JOURDAN appelle l'attention sur le fait qu'il s'avère que **certains clubs organisent en toute illégalité, des matches « sauvages », qui ont en outre pour effet d'attirer les joueurs des clubs qui n'en organisent pas.**

Ces matches sont même l'occasion de créer des contacts avec des joueurs, **dans le but d'initier des recrutements en vue de la saison prochaine.**

Le District va, à ce sujet, **rappeler à nouveau aux clubs les règles qui ont été fixées par les autorités sanitaires et qui doivent être respectées**

Enfin, M. Florent BAUDOIN souligne la nécessité pour les clubs, mais également pour le District, d'œuvrer pour **faciliter le retour des licencié(e)s vers le Football lors de la saison prochaine.**

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 25.

Prochaine réunion du Comité de Direction :

le jeudi 15 avril 2021

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.